

## TAM TAM SNE DP

AVRIL 2019

### EIA – conclusions

A la question 5 de novembre 2018 sur les conditions de travail suite à la réorganisation territoriale et à la question 4 de mars 2019 sur les dysfonctionnements dans le déroulé des EIA, la direction renvoie vers cet entretien pour faire état de ces difficultés.

Nous réitérons la question de janvier 2019 : qui à la DRH lit les compte-rendus d'EIA au-delà de la synthèse sur les besoins de formation ?

#### Réponse :

**Tous les EIA ne sont effectivement pas lus.**

**La totalité des rubriques est disponible pour l'ensemble des salariés du Service des Ressources Humaines.**

**Elles peuvent faire l'objet de requêtes en fonction des besoins.**

**Par exemple, des filtres peuvent être utilisés pour définir :**

- les objectifs partiellement ou non atteints ;
- les demandes de mobilité ;
- les EIA non signés ;
- les demandes de formation.

**OK, les difficultés n'apparaissent que si la requête ad hoc est lancée.**

**Donc sans requête, pas de problèmes ! Pratique pour ne pas mettre en évidence des malaises sociaux.**



### Moyens logistiques – audio et vidéo conférences

Le 21 février, nous avons attiré l'attention de la direction sur la mauvaise qualité du système d'audioconférence (question 5). Idem pour les vidéo conférences. Depuis, les problèmes persistent malgré tout.

Le prestataire a-t-il apporté des réponses ?

Quelles sont les mesures mises en place pour résoudre les pertes de temps, d'efficacité, de crédibilité vis-à-vis de nos interlocuteurs extérieurs ?



### Réponse :

Le Service Environnement de Travail et Infrastructure n'a pas de remontée de difficultés du système audio.

Il est prévu de renforcer la liaison audio de juin à septembre.

Le nouveau système audio et visio sera quant à lui mis en place d'ici la fin de l'année.

La question a été posée par une collègue qui participait à la réunion en visio. Tout le monde a donc pu constater sa pertinence.

### **Catalogue produits UGAP**

Le choix est très limité, les produits du catalogue sont les moins chers mais leur qualité laisse souvent à désirer. Force est de constater que :

- les fournisseurs français ou européens ne sont que peu représentés ;
- certaines références sont obsolètes.

La direction peut-elle demander à l'UGAP une simplification de la fonctionnalité et une amélioration de la fiabilité des références proposées ?

### Réponse :

L'ADEME se doit de passer par l'UGAP (la seule centrale d'achats labellisée relation fournisseur et achat responsable) pour tous ses achats et services (fourniture, véhicules, ...), ce qui lui permet de respecter la computation des seuils définie par le code de la commande publique.

La Direction Informatique Achats et Logistique se réunit tous les mois pour faire le point sur les marchés en cours.

La direction va se rapprocher du Service Professionnalisation des Achats pour les sensibiliser au fait qu'il existe des produits de qualité et Eco labellisés sur le catalogue de l'UGAP. Il convient donc de ne pas systématiquement privilégier les produits les moins chers de moindre qualité.

Pour que *tout le monde* comprenne bien

Computation des seuils définis par le code de la commande publique = le calcul de la valeur estimée des besoins.

Mais pourquoi l'ADEME ne s'applique-t-elle pas à elle-même les conseils qu'elle promeut (circuits courts, écolabels, cycle de vie, ...) ?



### **Les DOM TOM dans le projet de future convention de travail**

Les réponses aux questions déjà posées par le SNE concernant « la convention de travail et les DOM TOM » interpellent les salariés concernés.

En effet, la direction affirme que « ces dispositions n'ont pas vocation à être remises en cause dans le cadre du projet de nouvelle convention de travail ».

Pourquoi alors ne pas proposer un projet de convention intégrant directement les dispositions actuellement appliquées pour l'ensemble des salariés, d'origine métropolitaine travaillant dans les DOM ou originaires des DOM travaillant en métropole ?

Afin que chacun puisse avoir une visibilité sur son futur cadre de travail pour les années à venir, les salariés concernés par ces dispositifs proposent que ce point soit intégré dans les futures négociations qui seront ouvertes suite au refus de toutes les organisations syndicales de signer le projet de nouvelle convention de travail.

# ANNONCE PARFAITE

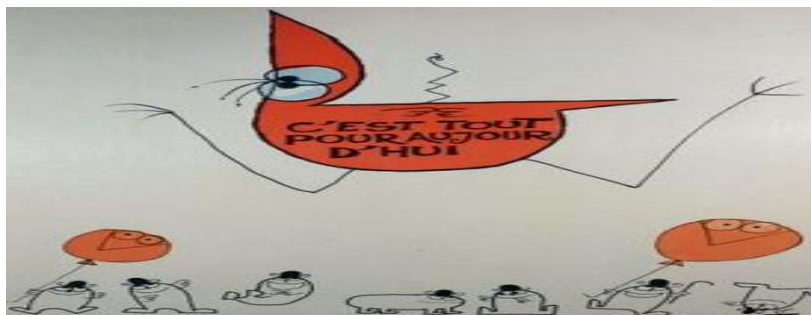


## Réponse :

Les dispositifs n'ont pas évolué.

A ce stade, la direction ne préjuge pas de ce qui sera intégré dans les futures négociations. La direction reconnaît qu'il convient de combler cet oubli.

Nous remercions la direction de rester vigilante et attentive au bien-être des salariés.



**Nous, représentants du personnel, mettons tout en œuvre pour préserver des conditions de travail décentes pour tous les adémiens.**

**C'est maintenant qu'il faut agir, dans très peu de temps, il sera trop tard.**

**Merci de votre soutien.**



## Prochaine réunion des DP le 23/05.

N'hésitez pas à faire remonter vos questions (anonymes) **maximum une semaine avant** aux représentants DP du SNE suivants :

[christine.faure@ademe.fr](mailto:christine.faure@ademe.fr) ; [maud.beraud@ademe.fr](mailto:maud.beraud@ademe.fr) ; [sebastien.catalano@ademe.fr](mailto:sebastien.catalano@ademe.fr) ;

[herve.chalaye@ademe.fr](mailto:herve.chalaye@ademe.fr) ; [violaine.grillon@ademe.fr](mailto:violaine.grillon@ademe.fr) ;

[guy.laurent@ademe.fr](mailto:guy.laurent@ademe.fr) ; [veronique.loison@ademe.fr](mailto:veronique.loison@ademe.fr) ; [walter.persello@ademe.fr](mailto:walter.persello@ademe.fr) ;

[fabienne.schimenovitz@ademe.fr](mailto:fabienne.schimenovitz@ademe.fr)